



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

*L'an deux mille quatorze, le onze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX.*

*Présents : Messieurs BARBIEUX, HECQUET, LEFEVRE, MORICE, RAVELLI, RECORDON, VILLIERS, et Mesdames BEL, FORET et FOUCHET.*

*Absents et excusés : M. DUJARDIN donne pouvoir à M. RECORDON.*

*La séance est ouverte à 17h30.*

*M LEFEVRE est nommé secrétaire de séance.*

#### **INTERVENTIONS PRELIMINAIRES**

En introduction à la séance, M. le Maire aborde les trois thèmes suivants :

1. Il remercie chacun pour leur présence lors des cérémonies de commémoration qui ont eu lieu dans la matinée ;
2. Il informe que suite à la décision de recruter une rédactrice, Madame Cuvilliez qui rejoindra les équipes du secrétariat à compter de la fin du mois de décembre ;
3. Il remercie les conseillers municipaux qui ont assuré la permanence de la cantine scolaire ;
4. Il remercie Mathilde Picard, partie hier, du travail qu'elle a effectué au service de la commune.

Suite à cette introduction, Madame la Sous-préfète d'Avallon prend la parole pour évoquer le thème de l'OGS. Saisie par un courrier de la mairie sur le projet d'arrêté de gouvernance, et connaissant l'attachement que Vézelay « cœur de l'opération » y manifeste, elle tient à y apporter des réponses et présente l'arrêté définitif publié le 22 octobre 2014 au J.O.R.F. :

1. Le mode de gouvernance revu au travers du Comité de Pilotage, sous la coprésidence du Préfet de l'Yonne et du Président de la Communauté de communes, composé de 3 collègues : représentants de l'Etat, élus, personnalités qualifiées ;

Répondant au regret exprimé de l'absence parmi les personnalités qualifiées d'un représentant de l'association des Amis de Vézelay, précédemment inclus, ou de représentants de la société civile, il est répondu que celles-ci ont été choisies car ce sont des scientifiques avec un regard extérieur.

2. Le Comité de gestion des biens UNESCO, sous la co-présidence du Préfet et du Maire de Vézelay ;
3. Le Comité des financeurs ;
4. Le Comité de suivi de la mise en valeur du patrimoine Vézélien, permettant notamment de faire le point sur un chantier spécifiquement porté une municipalité. Concernant Vézelay, il s'agit de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé, non encore officiellement constituée ;



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

5. La création, dans le cadre de la Communauté de communes, actuelle structure porteuse de la démarche, une commission Opération Grand Site.

En cas d'évolution de la structure porteuse, les dispositions seront modifiées.

En clôture à cet exposé, M. le Maire rappelle que ces éléments constituent une étape vers la labellisation « Grand Site ».

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

*L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité*

#### **I - Révision des statuts de la CCAVM**

M. le Maire indique qu'il est demandé aux communes de se positionner concernant l'extension du périmètre de compétence de la CCAVM. Il est en particulier proposé que « l'aménagement numérique du territoire » et « la gestion intercommunale des crèches » en fassent désormais partie. Concernant le périmètre de compétence « tourisme », il est proposé que la question soit reportée à l'année 2016.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette extension de compétence.*

#### **II - Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'Etablissement Public de la Cité de la Voix (E.P.C.V.)**

M. le Maire indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant qui siègera au sein du conseil d'administration de l'E.P.C.V. M. Pierre Morice présente sa candidature.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Pierre Morice comme représentant au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public de la Cité de la Voix*

#### **III - Délibération autorisant le Maire à signer les conventions financières du SDEY**

Le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne (SDEY) propose à la municipalité de signer une convention concernant l'éclairage public, donnant accès à des conditions financières privilégiées. 4 niveaux d'engagement sont proposés :

- Niveau 1 : Eclairage public existant, subventionné à hauteur de 30% dans un maximum de 1500 € par point lumineux
- Niveau 2 : Niveau 1 + extension à de nouveaux points lumineux
- Niveau 3 : Niveau 2 + maintenance subventionnées à hauteur de 20%



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

- Niveau 4 : Niveau 3 + fourniture de l'énergie électrique à prix négociés

***Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire la signer le niveau 3 de cette convention.***

En complément de cela, et toujours en lien avec le SDEY, M. Ravelli présente un projet d'enfouissement du réseau électrique à l'Etang. Il s'agit également d'une convention financière avec le SDEY. L'ensemble du projet s'élève à 15 600 €, dont 30% seront pris en charge par le SDEY, les 70% restant étant supportés par la commune. Au cours de la discussion, il est suggéré par M. Villiers que l'on en profite pour faire passer des fourreaux supplémentaires en prévision du déploiement de la fibre optique. Il souhaite également une comparaison entre les coûts de maintenance SDEY et Eiffage.

***Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire la signer cette convention concernant l'enfouissement du réseau à l'Etang, réserve étant faite d'obtenir le renseignement concernant l'entreprise sous-traitante du SDEY.***

#### ***IV - Délibération autorisant le Maire à signer un acte d'engagement avec EIFFAGE***

Il s'agit d'un contrat annuel d'entretien du réseau d'éclairage public d'un montant de 23 476 € HT pour 2 ans. Au regard des discussions précédentes, il est suggéré de sursoir à cette décision et de renégocier ces prix pour 2014 et 2015 sur la base des perspectives offerte par la nouvelle convention avec le SDEY.

***Le Conseil municipal décide à l'unanimité de sursoir à cette décision.***

#### ***V - Redevance d'occupation du domaine public 2014***

M. le Maire expose la situation relative à la redevance d'occupation du domaine public versée par l'entreprise ERDF. Il existe un tarif maximal pour l'année 2014. La commune est concernée pour 18 km de réseaux enfouis (40,4€/km), 3 km en aérien (53,87€/km) et 1 m<sup>2</sup> (26,94€/m<sup>2</sup>) d'emprise au sol.

***Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le tarif maximal et de faire effectuer un métrage précis des différentes emprises au sol concernées. G Ravelli est en charge de ce dossier.***

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

#### **VI - Convention de délégation de compétence pour la gestion du transport**

M. le Maire expose le sujet. Il s'agit de mettre en place une délégation vers le Conseil général de l'Yonne concernant le transport scolaire.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation et à souscrire une assurance Responsabilité Civile qui sera prise en charge par le Conseil général de l'Yonne.*

#### **VII - Délibération autorisant le Maire à signer l'acte pour la parcelle Accart**

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la parcelle initialement cadastrée AB450 qu'il convient de diviser suite aux travaux de la Porte Neuve ; cela permettra de clarifier la situation d'un des accès possibles à la tour.. Un géomètre expert s'est rendu sur place. La parcelle AB 450 sera divisée en 2 parcelles : AB 510 restant propriété Accart et AB511 devenant propriété de la commune

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la modification du parcellaire communal suivant cette nouvelle division.*

#### **VIII - Délibération Office National des Forêts relative au plan de coupe 2015**

Concernant le plan de coupe 2015, suite à la visite effectuée *in situ* par la Commission des bois le 3 novembre, il est proposé de procéder au martelage des parcelles 22, 27 et 31.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce plan de coupe.*

#### **IX - Règlement concernant le fonctionnement des affouages**

Mme Foret présente une proposition de règlement concernant de fonctionnement des affouages sur la commune de Vézelay.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition de règlement.*

#### **X - Proposition d'achat de bois de la parcelle 17**

Mme Foret présente le projet. Il concerne la vente de 100 stères de bois (houpiers) au prix négocié de 7€ par stère.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.*

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

#### **XI - *Délibération sur la position provisoire du tympan restauré***

M. le Maire expose le sujet. Il rappelle que l'ensemble du tympan restauré et de son support pèse un poids de 10 tonnes. Il propose à Marie-Dominique Vandenbroeck, co-rapporteuse du Comité Citoyen Consultatif de prendre la parole pour faire part des recommandations formulées: « prolonger le gardiennage du tympan auprès de l'entreprise Tollis pour une durée de 18 mois. ». M. le Maire précise que ce coût pourrait être pris en charge par la DRAC.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition.*

#### **XII - *Tarifs de location de la salle gothique***

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ce sujet à une date ultérieure.*

#### **XIII - *Tarifs de location de la grande salle de l'auberge de jeunesse***

M. le Maire et M. Hecquet exposent le sujet. Après discussion il est proposé de retenir les tarifs suivants pour la location de la grande salle de l'auberge : 200 € / jour pour les externes (non-vézéliens, non-résidents) et 100 € / jour pour les Vézéliens (particuliers et associations). Ces tarifs n'incluent pas le chauffage qui sera facturé en sus à hauteur de 60,00 € (soixante euros) par jour, lorsque le chauffage est mis en route. Au cours des discussions, il est formulé le souhait qu'un règlement intérieur soit établi rapidement.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ces tarifs.*

#### **XIV - *Attribution d'une prime pour l'employé de l'auberge de jeunesse***

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ce sujet à une date ultérieure.*

#### **XV - *Réactualisation des charges locatives***

M. le Maire expose le sujet. Les charges des différents logements communaux mis en location n'ont pas été réactualisées depuis 2007. Après discussion il est proposé d'augmenter ces charges selon le pourcentage de hausse du prix du fioul entre les années 2007 et 2014, soit une hausse de 6,5%. Un inventaire précis de l'état de chaque bien, assorti d'un diagnostic énergétique, devra être mis en œuvre.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer cette hausse de 6,5%.  
M. Hecquet ne prend pas part au vote.*

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

#### **XVI - Questions diverses**

- Un dépliant concernant la Maison Médicale est présenté.
- Mme Fouchet évoque la manifestation de présentation de l'ouvrage consacré au centenaire de Max-Pol Fouchet qui aura lieu le 14 novembre à la Maison Jules-Roy ey pour laquelle la mairie est co-invitant.
- M. le Maire évoque l'avancement des travaux de la Porte Neuve et les compléments de travaux des remparts attenants.
- Suite aux évènements du mois de septembre, M. le Maire propose l'idée de création d'un comité d'alerte, composé d'élus et de personnel communal.
- M. le Maire indique les travaux du parvis sont en cours de financement.
- M. Bel s'inquiète de l'accès handicapés à la basilique pour lequel l'emplacement serait à revoir (côté sud ?).
- L. Hecquet souhaite que la remise aux normes de la salle des fêtes soit étudiée.
- G. Ravelli informe que la réfection de la rue Théodore de Bèze est en attente de la signature de l'ABF. Ces travaux seront subventionnés à 50 % par la CCAVM. Il s'inquiète du problème de l'entretien des réseaux d'eau qui n'a plus de titulaire et du contrat de maintenance des stations de pompage.
- Plusieurs personnes indiquent qu'il serait bon de renforcer l'information de la population concernant les jours de chasse par affichage.
- M. Villiers s'inquiète du suivi des baux agricoles de la commune.
- Madeleine Ciceri indique que sur certaines stèles, les noms sont devenus illisibles. Elle rappelle aussi l'intérêt de nombreux vézeliens pour la mise en place d'un second tableau d'affichage public dans le passage de la Poste. Elle évoque enfin le besoin d'élagage des arbres sur le chemin de ronde Nord.
- M. le Maire et M. Villiers évoquent le sujet de la réduction de service TER prévu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, avec le passage de 5 à seulement 3 trains par jour. Le principe d'une motion demandant l'abandon du dispositif est retenu.
- Jérôme Dujardin évoque un problème d'évacuation des eaux pluviales à l'Etang.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**